

1 – AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT MARD.

A 8 pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Saint Mard.

2 – AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE PRAIRES.

Sur la proposition d'un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Praires, le Conseil Municipal donne comme avis : un contre, 5 abstentions et 6 pour.

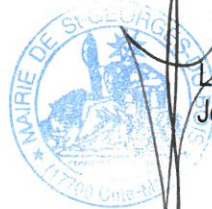
3 – AVIS DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE VOUHÉ.

Délibération reportée.

**4 – AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE.
« COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS / COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS-SUD.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de reversement des recettes de la taxe d'aménagement perçue sur la zone du Fief Saint Gilles, à la Communauté de Communes Aunis-Sud.

Affiché le 13 Novembre 2018



Le Maire,
Jean GORIOUX